



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NewB Sustainable Mixed Fund Defensive, un compartiment de NewB Invest Founder (Distribution) BE6330026970

Cette SICAV est gérée par Luxcellence Management Company S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable et se catégorise sous l'article 9 du règlement SFDR. L'objectif de gestion du Fonds est de permettre aux investisseurs de maximiser l'impact positif sur les objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.

- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.

Tout ceci en s'assurant de ne pas causer de préjudice significatif sur la société et son environnement, en offrant aux investisseurs un profil risque/rendement attractif.

Cela se fera en investissant la plupart ou la totalité de ses actifs dans des actions, des obligations et des investissements similaires de manière suffisamment diversifiée et répondant aux objectifs de durabilité tels que décrit ci-dessous.

Le Gestionnaire du Fonds ne fait à ce jour pas usage d'un indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers pour mesurer les performances financières et gère le Fonds de manière active. Néanmoins, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR de ce Fonds (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée a posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 20% indice MSCI Europe, 7,5% indice MSCI ex Europe et 72,5% Indice Bloomberg Barclays Euro Agg, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.

Pour atteindre son objectif, les investissements du Fonds seront surtout réalisés dans des obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales) et peuvent constituer entre 35% et 90% du Fonds.

Les investissements obligataires en non-investment grade et ceux sans notation ne peuvent pas dépasser chacun 15% des actifs nets du Fonds.

Le Fonds est autorisé à investir entre 10% et 30% de ses actifs nets en actions listées sur des marchés réglementés (y compris via des American Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui ne sont listées que sur les bourses américaines et via des Global Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui peuvent être listées dans plusieurs pays autres que leur pays d'origine).

Les liquidités du Fonds ne représentent pas plus que 55% de ses actifs nets et les dépôts à vue et équivalents ne représentent pas plus de 20% de ses actifs nets.

Les investissements seront principalement réalisés en Europe mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Les investissements dans les marchés émergents ne représenteront quant à eux pas plus que 20% des actifs nets du Fonds.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 5% de ses actifs nets dans des REITS (Real Estate Investment Trusts - sociétés d'investissement immobilier cotées) fermées et jusque 20% dans des parts d'autres organismes de placement collectif pour autant qu'ils respectent les critères d'exclusion du Fonds.

Les investissements dans des actifs qui ne respectent pas les critères d'exclusion sociaux et environnementaux, et les facteurs relatifs à la gouvernance mis en place par la Sicav ne sont pas permis.

La philosophie d'investissement, qui est adoptée par le Fonds, repose sur la charte sociale et environnementale et sur les règles ISR de son promoteur NewB S.C.E. (disponible sur le site <https://newb.coop/fr/charte> et <https://files.newb.coop/fr/public/esg/regles-isr-newb.pdf>). En vue de se conformer aux règles de NewB S.C.E. et à l'objectif d'investissement durable du Fonds, un processus de sélection en 3 étapes est appliqué :

- Une étape d'exclusion de certaines entreprises (ex : exclusion des entreprises générant des revenus d'activités dans le secteurs des armes) et de certains pays (ex : pays connus pour des violations fondamentales des droits humains) sur base des règles ISR de NewB

- Une étape de "Best in class screening" pour les entreprises (conservation des très bonnes ou excellentes entreprises sur base de standards ESG) et pour les pays (prise en compte des dimensions sociale, environnementale et relative à la gouvernance d'un pays)

- Une sélection positive sur base de l'objectif d'investissement durable du Fonds (prise en compte des ODD 13, ODD 7 et ODD 12). Un émetteur doit contribuer à au moins un de ces ODD sans nuire au 2 autres.

Des informations complémentaires sur la méthodologie utilisée et des exemples concrets des critères analysés sont disponibles dans le prospectus et via ce lien <https://files.newb.coop/fr/public/esg-method/newb-isr-methodologie.pdf>.

Le Fonds n'offre ni protection ou garantie du capital ni rendement garanti.

Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés qu'à des fins de couverture de portefeuille et / ou de devise mais pas à des fins d'investissement.

A cet égard, le Fonds peut utiliser des changes à terme afin de couvrir le portefeuille au risque de change. L'exposition nette totale au risque de change de devises de pays non-européens n'excèdera pas 30% de l'actif net.

Le Fonds n'investit pas dans des instruments financiers dérivés négociables de gré à gré.

La devise du Fonds est l'euro.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour ouvrable bancaire à Bruxelles, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Bruxelles, la date de clôture des ordres est avancée au premier jour bancaire ouvrable précédent.

Recommandation : L'horizon de placement recommandé est de minimum 3 ans.

La part peut distribuer des dividendes (parts de distribution).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 3 reflète un potentiel de gain et/ou de perte limité de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations essentiellement sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de marchés : Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le Fonds conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

Risques de change : Le Fonds peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères autre que l'euro. La valeur des actifs de ces OPC peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de crédit : Dans la mesure où le Fonds est principalement investi en obligations (aussi bien corporate que gouvernementales). Le risque existe que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un défaut de l'émetteur dépend de la qualité de l'obligation. Le risque de défaut est généralement plus élevé pour les obligations assorties d'une notation inférieure à « investment grade ».

Risque de taux : Dans la mesure où le Fonds est principalement investi en obligations, le risque d'une variation des taux d'intérêt existe entraînant, dans le cas d'une hausse des taux, une baisse de valeur de l'instrument financier. La valeur d'un titre à revenu fixe est d'autant plus dépendante de l'évolution des taux d'intérêt que la maturité restante de l'émission est longue et que la variation de taux est prononcée. Une hausse de taux amène à une moins-value, et une baisse à une plus-value.

Pour plus amples informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,50%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Commissions et Frais" du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse <https://www.newb.coop/fr>.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

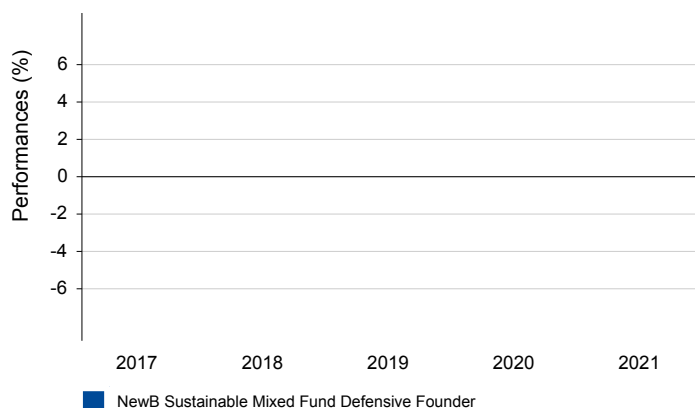
Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du Fonds : 22 novembre 2021

Date de création de la part : 29 novembre 2021

Devise de référence : Euro



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Belgium Branch

Ce Fonds est un compartiment de la SICAV NewB Invest (ci-après la « SICAV »). NewB Invest est une société anonyme, SICAV publique de droit belge à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Le prospectus, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français auprès du Service Financier de la SICAV : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles (ci-après le « Service Financier ») ainsi que sur le site internet <https://www.newb.coop/fr>. Vous pouvez y demander ces informations gratuitement.

La valeur nette d'inventaire de vos parts est publiée chaque jour bancaire ouvrable en Belgique sur le site internet de FUNDEYE <https://www.fundeye.com/#fr> et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Le Fonds est soumis aux dispositions fiscales de droit belge lesquelles pourraient avoir une incidence sur votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de vos circonstances individuelles et peut changer dans le futur. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de votre conseiller.

L'actif et le passif des différents compartiments de la Sicav sont ségrégués. En conséquence, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment. Vous avez le droit d'échanger les parts que vous détenez dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès du Service Financier de la Sicav.

La responsabilité de la société de gestion Luxcellence Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La société de gestion Luxcellence Management Company S.A. est agréée au Luxembourg et surveillée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2022.